

DSDEN DE L'ORNE

**DÉCLARATION D'UN LOCAL D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
SANS HÉBERGEMENT
VALANT DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

En application des articles L 2324-1 à L 2324-3 et R 2324-10 à R 2324-15 du code de la Santé publique

ACCUEIL DE LOISIRS

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Cadre réservé à l'administration

- Priorité 1 : Locaux autres que scolaires.
 Priorité 2: Locaux scolaires autres que maternels.
 Priorité 3 : Locaux scolaires maternels
 Priorité 4 : Locaux ayant déjà un avis PMI et demandant une extension de leur capacité d'accueil

L'ORGANISATEUR :

Dénomination sociale :
Adresse du siège :
Forme juridique :
Téléphone : e-mail :
Nom et prénom du correspondant :
Adresse :
Téléphone : e-mail :

LES LOCAUX

N° du local si délivré (voir récépissé de déclaration) :
Nom du centre ou établissement :
Adresse complète :
Code postal : Ville : Téléphone :
Personne à joindre en cas d'urgence :
Adresse :
Téléphone : e-mail :

Nature des locaux :

- Ecole maternelle Ecole élémentaire Collège - Lycée Centre de Loisirs
 Autres : Salle Polyvalente Equipement Sportif

L' EXPLOITANT

Type

- Comité d'entreprise Collectivité territoriale Société Commerciale Particulier
 Scout Association

Nature des droits sur le local

- Propriétaire Locataire Utilisation à titre gratuit

Capacité d'accueil demandée :

Capacité d'Accueil Totale (voir
PV commission de sécurité)

Capacité d'Accueil demandée
pour les – 6 ans

Age minimum des enfants susceptibles d'être accueillis :

Caractéristiques ERP : (voir PV commission de sécurité) et catégorie :

Commission de sécurité - Date de la dernière Visite :

Les locaux de 5^{ème} catégorie sans hébergement ne sont pas régulièrement visités par la commission de sécurité, sauf sur demande motivée du maire de la commune.

Compagnie et N° contrat d'assurance en responsabilité civile :

Cadre réservé à l'administration

AVIS DU MEDECIN DE LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Favorable

Favorable avec réserves

Défavorable

Observations :

Capacité maximale d'accueil des enfants de – de 6 ans :

Nom du médecin :

Date :

Signature :

LISTE DES PIECES A JOINDRE

Pour les ERP de catégorie 1 à 4 : Copie du procès verbal de la dernière visite de la commission de sécurité et d'accessibilité compétente

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie : attestation du Maire certifiant que les locaux sont conformes aux exigences de la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.

Pour les locaux accueillant des mineurs de moins de 6 ans :

Plan des locaux et destination des pièces (identifier les pièces accessibles aux – de 6 ans par exemple avec un code couleur)

Plan des espaces extérieurs accessibles aux enfants

Date :

Signature et cachet du déclarant :

Document à renvoyer à :

DSDEN de l'Orne – Service Départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sportd

Cité administrative – Place Bonet – CS 40020 – 61013 ALENÇON CEDEX

Art. R 2324-10 du Code de la santé publique : « Le silence gardé pendant plus de 3 mois sur cette demande vaut décision de rejet ».